

ENTRÉE 28. XI. 06.

XXI. 21.

Berne, le 20 novembre 1906.



# Le Conseil fédéral suisse

- à -

la légation de Suisse à Rome.

=====

Monsieur le Ministre,

La chambre zuricoise de commerce, et, par son entremise, la bourse aux blés de Zurich (nous) ont adressé récemment un mémoire <sup>au Conseil fédéral</sup> où elles attirent <sup>son</sup> (notre) attention sur <sup>les inconvénients produits par</sup> l'exploitation (défectueuse) des chemins de fer italiens et sur les conséquences qui en résultent pour le trafic général de la Suisse avec Gênes et en particulier pour son approvisionnement en blé par ce port. Dans une conférence qui a eu lieu à Berne le 12 courant et à laquelle, outre les deux requérantes susmentionnées et les départements intéressés, prirent part aussi des représentants des chemins de fer fédéraux et du chemin de fer du Gothard, il a été constaté que le trafic avec Gênes souffre en effet énormément des (défectuosités) <sup>inconvenients</sup> que présente l'exploitation des chemins de fer italiens, telles que matériel insuffisant pour le transport des marchandises et notamment pour le transport du blé, matériel de traction insuffisant, personnel insuffisant pour le service des chemins de fer et le service des douanes, conditions fâcheuses d'exploitation dans le port de Gênes; le transport en Suisse surtout des masses de blé déjà considérables accumulées à Gênes est si insuffisant que <sup>il est désirable que</sup> (si) les autorités <sup>royales</sup> (italiennes) <sup>recueillent bien intervenir avec</sup> (n'interviennent pas) <sup>son</sup> (énergiquement) pour remédier à cet état de choses, l'approvisionnement

toute l'énergie



de la Suisse en blé par Gênes donnera lieu à des craintes sérieuses. Depuis longtemps déjà, le chemin de fer du Gothard a affecté à ce transport du blé 325 wagons, qui, depuis le 15 septembre 1906, soit en 55 jours environ, n'ont fait en moyenne que 3,3 fois le voyage de Gênes en Suisse et retour; chaque voyage aller et retour a ainsi duré environ 17 jours, ce qui, vu la distance, qui n'est pas très grande, représente une utilisation tout à fait insuffisante de ce matériel roulant. Et comme le déchargement des wagons, de même que le transport des wagons pleins et vides sur les lignes suisses s'est accompli de la manière réglementaire, la majeure partie de cette longue durée concerne les chemins de fer d'Etat italiens et le port de Gênes. L'association suisse des wagons est disposée de son côté à fournir chaque jour pour le trafic avec Gênes 50 wagons et plus, pourvu que l'administration des chemins de fer d'Etat italiens donne la garantie, d'une part que ces wagons seront exclusivement utilisés pour le trafic entre Gênes et la Suisse et de préférence pour le transport du blé, et d'autre part que le transport des wagons vides et chargés sur les chemins de fer italiens, de même que les opérations de chargement à Gênes, seront accélérés de manière à assurer l'utilisation rationnelle de ce matériel. En outre, <sup>il serait désirable que</sup> l'administration italienne, <sup>veuille bien</sup> des chemins de fer et des douanes (devra) faire en sorte qu'aux stations de douane frontière il y ait un personnel suffisant et convenablement instruit aussi bien pour les opérations préliminaires de l'acquiescement des droits que pour l'acquiescement des droits lui-même. Suivant une communication du chemin de fer du Gothard qui <sup>au Conseil fédéral</sup> (nous) est parvenue le 9/12 novembre, à Chiasso, par exemple, pour que le service s'effectuât promptement et régulièrement, il faudrait encore 6 fonctionnaires à l'expédition italienne des marchandises et 4 fonctionnaires au moins à la douane italienne.

*de vouloir bien attirer son attention sur ces points* (Il est absolument nécessaire de porter remède sur tous les points <sup>indiqués</sup> (que nous avons signalés) <sup>afin de prévenir le danger</sup> (si l'on ne veut pas) que le trafic ne se détourne de nouveau vers Marseille au préjudice de Gênes; <sup>car il croit qu'</sup> (et) il ne faut pas se dissimuler que, ce trafic une fois perdu, Gênes

*le Conseil fédéral est davis de saisir le Gouvernement de Rome*

ne pourrait le regagner que très difficilement et seulement au prix de sacrifices exceptionnels, qui seraient supportés en tout ou en majeure partie par l'Italie. <sup>le Conseil fédéral se permet par l'intermédiaire</sup> (L'Italie a donc d'excellentes raisons) non seulement <sup>de</sup> vouer (aux inconvénients dont il s'agit) une attention toute particulière, mais aussi <sup>de</sup> prendre des mesures extraordinaires, afin d'améliorer promptement et suffisamment les conditions de douane et de transport et de préserver ainsi la route de Gênes du dommage qui la menace. <sup>le Conseil féd. charge le ministre de Suisse</sup>

*de la légation de soumettre cet état de choses au Gouvernement Royal dans la persuasion qu'il voudra*

*M. le Roi*

Comme la Suisse a un grand intérêt à cette route, (nous vous prions) de faire (auprès du ministère italien) <sup>nécessaires</sup> des démarches dans le sens des développements qui précèdent (et d'insister vivement pour qu'il soit remédié sans retard aux inconvénients dont on se plaint.)

*le ministre de Suisse prend donc la liberté de soumettre ce qui précède à S. E. le ministre des Affaires Étrangères de la République et en attend les communications rassurantes.*

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL FEDERAL SUISSE:  
Le Président de la Confédération,

*G. Storni*

Le Chancelier de la Confédération,

*Rigging*